

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 60 (1963)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis

Concours des ruchers en 1963

Les sections du Chamossaire, des Alpes, du Pays-d'Enhaut et de Monthey ont été désignées pour le concours des ruchers en 1963.

Les participants à ce concours voudront bien envoyer leurs inscriptions jusqu'au 10 juin aux présidents des sections respectives.

Mutations diverses

Par suite de changements intervenus au sein du comité de la SAR, certaines attributions ont été modifiées comme suit :

Service des annonces : Confié à M. Marcel Mouche, nouveau membre du comité, sergent-major de gendarmerie, rue du Château 9 à Moutier J.B.

Service des pesées et contrôle du miel : M. Otto Schmid, nouveau membre du comité, Cité Villars 50, Genève, jusqu'au 14 mai, puis, dès le 15 mai, avenue de Crozet 20, Genève. (Consultez également la page spéciale des renseignements administratifs.)

Exposition nationale de 1964

Mise au concours et primes aux apiculteurs

Le comité de la SAR a décidé d'agrémenter le stand de l'apiculture par la présentation de trois catégories différentes de ruches, soit : une ruche en paille, une ruche tronc, une ruche à cadres feuilletables. Ces trois ruches seront peuplées par les trois races principales d'abeilles du pays, italienne, carniolienne et commune.

Liberté complète est laissée à l'ingéniosité des concurrents, la préférence sera donnée à ceux qui par des dispositifs spéciaux, vitre, etc., permettront au public de déceler en passant, l'état et le travail intérieur de la cité.

Les efforts seront récompensés par l'octroi de deux premiers prix d'une valeur de 100 francs chacun, un pour la ruche en paille et un pour la ruche tronc. Ces deux premiers prix recevront en outre une carte d'entrée permanente pour l'exposition. Deux seconds prix de 50 francs et deux troisièmes prix de 25 francs chacun seront également attribués.

Que tous ceux que la question intéresse veuillent bien s'annoncer jusqu'au 30 mai 1963, au président de la SAR, M. Robert Bovey à Romanel-sur-Lausanne qui donnera tous les renseignements utiles.

Centres d'élevage

La commission d'élevage communique :

Pour bénéficier des avantages qu'offriront les centres de la Romandie, les apiculteurs devront souscrire aux conditions suivantes :

Prendre l'engagement

1. De renouveler le cinquante pour cent de leurs reines chaque année, et fournir un rapport annuel sur leur comportement. Ces reines ne seront ni cédées, ni vendues.

Avantages

1. Livraison de reines de choix, sélectionnées sur des souches d'élite contrôlées par la section apicole du Liebefeld.

2. Race carolienne.

3. Prix selon l'époque avec subsides SAR et cantonal.

4. Durée minimum de l'engagement : 6 ans.

La commission d'élevage (CE) est composée de MM. Bovey, Humair, Merminod pour la SAR, MM. Macherel, Th. Ruckstuhl de l'ARAE, et de M. Schneider, du Liebefeld, comme conseiller technique.

Rapport de gestion de 1962

présenté à l'assemblée des délégués du 9 mars 1963 à Lausanne

Messieurs les délégués,

C'est avec plaisir que je vous salue à cette 87^e assemblée de notre Romande, en vous souhaitant la plus cordiale bienvenue dans notre capitale vaudoise.

Par votre section ou votre journal, vous avez appris le décès de nombreuses personnalités dirigeantes de notre apiculture romande ou d'actifs sociétaires dont le souvenir vous est cher. Pour honorer leur mémoire, je prie l'assemblée d'observer une minute de silence.

L'ordre du jour a été adressé à chaque section qui en pris connaissance, celle-ci vous a chargé comme délégué de formuler des vœux, de critiquer certaines initiatives, où peut-être d'apporter quelques encouragements et reconnaissance à votre comité. Nous ne craignons pas la critique, si celle-ci reste objective et est accompagnée de propositions constructives.

Administration

Notre Fédération romande compte à ce jour 4800 membres, soit une diminution de 206.

Ce sont les petites sections de campagne qui sont les plus touchées, tandis que celles des villes et leur banlieue maintiennent leurs effectifs.

Selon les statuts, l'assemblée sera appelée à élire trois nouveaux membres au Comité central, dont un seul est rééligible. Le mandat de MM. Zimmermann et Gassmann étant terminé, ce n'est pas sans une certaine mélancolie que votre président laisse partir ces deux collègues qui ont occupé des postes clés avec une conscience que je me plais à souligner.

M. Paul Zimmermann est entré au comité en 1948. Doué d'une brillante intelligence, d'une grande culture, vous avez apprécié sa simplicité, son amabilité et son enthousiasme communicatif. Quel plaisir de relire les procès-verbaux des séances de comité des assemblées des délégués et les nombreux articles portant sa signature.

M. Louis Gassmann est entré au comité en 1950. Avec une grande compétence, il a dirigé le service des annonces et en plus ces dernières années les conseils aux débutants, pour le plus grand profit de tous nos membres. Au comité, rien ne lui échappe, ses interventions brèves, justes, mais rapides et directes, nous rappellent que notre ami Gassmann a été champion de hockey sur glace dans l'équipe du Rosey. Cette vivacité d'esprit, acquise comme sportif, il l'a mise au service de la Romande.

Au nom du Comité central, j'exprime à ces deux collègues notre profonde gratitude et reconnaissance.

Durant l'exercice écoulé, le comité a tenu quatre séances et la commission Expo trois, les affaires ne concernant que le bureau ou la commission du journal se liquident le jour de nos séances de comité, ou pour les urgences par lettre ou téléphone.

Par le journal de mars, vous avez pris connaissance des comptes qui accusent dans le compte principal un bénéfice de 8147 fr. 08 que nous avons viré à divers fonds.

Par la modique taxe de 3 cts par kilo de miel contrôlé, le compte de propagande et soutien du prix du miel s'élève à près de 1000 fr. en une année de faible récolte. En le portant à 1500 fr. nous avons ainsi pleinement répondu au vœu exprimé par le président de la Fédération neuchâteloise, M. Muller. Une somme d'environ 1000 fr., ristourne qui nous est due par la FRSA, viendra améliorer cette situation et permettra à votre comité d'envisager des réalisations pratiques d'aide à l'apiculture.

Exposition nationale

Votre président a participé à de nombreuses séances et a eu de fréquents contacts avec les personnalités dirigeantes.

Nous avons pu obtenir satisfaction sur quelques points, et notre stand sera intégré dans le pavillon de l'arboriculture. Par contre le pavillon Burki que nous pensions implanter entre la ferme et le verger a dû être abandonné, celui-ci aurait déparé avec le style moderne adopté pour cette exposition.

Les discussions furent longues, le projet souvent remis sur le métier, mais hier, le 8 mars, le feu vert est apparu, et nous pouvons entrer dans la voie des réalisations.

Nous présenterons l'abeille dans son habitation primitive, puis première domestication — la ruche en paille — et la ruche à cadres mobiles qui sera entièrement vitrée.

Les trois races en honneur dans notre pays seront présentées dans des cadres vitrés. L'extraction, purification — maturation du miel fera l'objet d'une présentation originale et attractive.

Quatre caméras synchronisées documenteront les visiteurs sur les travaux en arboriculture et nous pourrons faire passer de brèves séquences démontrant l'utilité de l'abeille comme agent de la polinisation, tout en rappelant au cultivateur les précautions qu'il doit prendre pour la protéger.

Concours de ruchers

Deux sections sur quatre ont répondu à l'appel de notre préposé, M. Ed. Bassin. Le jury a décerné sept médailles d'or, six d'argent et une de bronze.

Rapports des sections

Quarante-deux sections sur quarante-six nous ont adressé le rapport d'activité. L'état sanitaire est satisfaisant. Quelques cas de loque européenne, américaine et d'acariose qu'il est pourtant facile de combattre.

Mais cette dernière quinzaine de nombreux SOS me sont parvenus d'apiculteurs de toute notre Romandie. L'hivernage trop long et surtout l'absence totale de sorties de propreté est la cause de nombreuses pertes chez les apiculteurs ayant pratiqué l'apiculture pastorale, et spécialement les ruchers ayant bénéficié d'une miellée tardive de sapin blanc. Plus le miel est foncé, plus il contient de dextrine que l'abeille supporte difficilement.

Les vœux des sections seront portés à votre connaissance et discutés.

Aide à l'apiculture

Le démarrage n'a certes pas été spectaculaire. L'absence d'un crédit porté au budget et la situation financière en fin de l'exercice de 1961 nous dictait une certaine prudence.

Disons à notre décharge que les offres de subsides fédéraux

ne nous apparaissent pas avec une grande clarté, et nous avons nourri l'espoir que notre conseiller apicole romand entré en fonctions le 1er janvier 1962, nous présenterait un plan d'action détaillé.

Pour des raisons d'économie et d'organisation, le service de conseillers apicoles doit, momentanément du moins, être organisé sur le plan cantonal et si possible dans le cadre de l'inspectorat existant. Le Comité central en a informé les présidents des Fédérations.

Etude des races et diffusion de reines sélectionnées

Le Comité central, désirant apporter sa contribution sur le plan pratique, vous proposera la création de quatre centres d'élevage avec la collaboration de l'Association des apiculteurs éleveurs romands et sous la direction de M. Schneider du Liebefeld.

Pour 1963, le budget comprend 4000 fr. pour lancer et soutenir cette action qui apportera, j'en suis certain, une aide rapide aux apiculteurs qui souscriront aux obligations fixées.

Doolittle, le célèbre apiculteur américain disait : « Donnez-moi une bonne reine, je vous donnerai une bonne récolte. » Roland Jay dirait : « C'est juste. »

Que chacun prenne ses responsabilités, un effort est nécessaire pour maintenir la rentabilité du rucher romand, vous pourrez opter pour la routine où vous engager dans le sillage qui vous sera tracé en acceptant cette évolution que nous voulons orientée vers le progrès.

Au terme de ce bref rapport, je tiens à associer et remercier vivement mes collègues du comité pour le travail accompli dans le plus bel esprit d'équipe.

De vous, chers amis apiculteurs, délégués de nos sections, je sollicite votre collaboration pour aller de l'avant.

Romanel-sur-Lausanne, le 8 mars 1963.

R. Bovey.

Notre apiculture romande

Sa situation actuelle, ses tâches

Le réveil printanier de 1963 n'a, de façon générale, guère suscité d'enthousiasme parmi les apiculteurs romands. Ce n'est certes pas avec le sourire que des pertes variant suivant les régions du 20 au 100 % sont accueillies. La dysenterie accompagnée dans la plupart des cas de noséma, est la cause principale du désastre dû à un hiver exceptionnellement long et rigoureux. Des milliers de colonies ont péri ; le rucher neuchâtelois à lui seul enregistre à ce jour la perte de 2500 colonies environ, représentant le 40 %

de l'effectif mis en hivernage. Jamais encore de mémoire de vieux mouchiers, pareille catastrophe ne s'est produite.

Pourtant, le printemps est là ; il se manifeste sous toutes ses formes. A la montagne, la neige fait place aux crocus ; en plaine, les bourgeons grossissent et se préparent à l'éclosion générale. Déjà la fleur attend l'abeille.

Conscients du tragique de la situation en Romandie, le comité de la SAR et la Fédération neuchâteloise ont entrepris des démarches en vue de repeupler partiellement tout au moins, les ruchers sans abeilles ou très affaiblis. Tâche difficile et délicate qui implique des précautions indispensables si l'on songe à tout le travail déjà effectué ou encore en chantier, relatif à l'état sanitaire du rucher suisse.

Dans une séance convoquée à Berne, le 9 avril par l'Office vétérinaire fédéral, la demande d'importation d'abeilles de l'étranger fut examinée très objectivement par les inspecteurs cantonaux des ruchers de Suisse romande, en présence du Dr Wille du Liebfeld, de vétérinaires cantonaux et de représentants des trois fédérations suisses. Après de laborieuses discussions, l'autorisation d'importer 1000 paquets d'abeilles de 1,500 kg. chacun, des USA fut accordée.

Que penser de cette mesure exceptionnelle ? Disons d'emblée que face à la grande hécatombe d'abeilles intervenue au cours de l'hiver, cet apport étranger, **en tant que pratiquement exécutoire**, est minime mais bienvenu. Cette mesure à elle seule, ne comblera les vides que dans une très faible proportion. Personnellement elle nous paraît appréciable, le plus urgent étant de chercher à mettre à disposition de l'arboriculture des butineuses capables d'assurer le revenu à une branche importante de notre économie nationale. La question sanitaire ne doit certes pas être négligée mais les indications relatives à la santé des ruchers dans les pays producteurs d'essaims sont rassurantes.

Nous savons également gré à nos collègues de Suisse alémanique d'offrir leur aide dans la mesure des possibilités pour le repeuplement du rucher romand.

Certains praticiens émettent des critiques concernant le grand brassage des races en Romandie au moment précis où l'on cherche à établir une sélection sérieuse. Sans doute, l'objection garde sa valeur mais la diversité des races introduites en Romandie est telle, qu'actuellement l'on peut affirmer que la situation ne sera pas modifiée pour autant.

Pour aider d'autre part les forces affaiblies mais existantes à démarrer, il est indiqué de leur vouer les soins dus à des convalescents. Il faut chercher à maintenir la vie où elle existe encore

et à cet effet, certains antibiotiques ayant donné des résultats satisfaisants sont actuellement à disposition. Par l'intermédiaire des présidents des sections ou des inspecteurs régionaux, les apiculteurs neuchâtelois désirant redonner vie aux colonies susceptibles d'être revalorisées, bénéficieront d'une remise appréciable lors de l'attribution des antibiotiques jugés nécessaires.

Indépendamment de cet important travail à effectuer en début de saison, le programme d'aide à l'apiculture par la Confédération sous la forme étudiée au cours de l'hiver doit être suivi. La création de centres d'élevage en collaboration avec l'Association des apiculteurs-éleveurs sous le contrôle de la SAR prend forme. L'assemblée des délégués du 9 mars 1963 a laissé le soin au comité de démarrer et de faire au mieux en tenant compte des différents avis exprimés. Il y a donc du pain sur la planche et cette question fera l'objet d'un prochain article.

Sur l'heure, nous voulons croire que les espoirs entrevus par l'arrivée des abeilles d'outre-Atlantique ne seront pas déçus. Nous souhaitons également que les conditions soient proportionnées aux bourses aplaties des apiculteurs romands. A ces derniers, nous souhaitons encore de pouvoir apprécier la joie que procure la vie qui renaît au rucher à l'écoute du joyeux bourdonnement d'abeilles californiennes butinant les fleurs de Romandie.

G. Matthey.

N. B. — Nous apprenons en dernière heure que les démarches entreprises pour l'importation des abeilles des USA sont laborieuses et se heurtent à des difficultés.

Dans le prochain numéro du journal, nous donnerons si possible des précisions relatives au prix et aux inscriptions. Chacun est prié de se conformer aux instructions qui précèdent et... d'attendre.

Maladie des abeilles en mars 1963

Acariose					
<i>Canton/District</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>	<i>Canton/District</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
<i>Argovie</i>			Wangen a. A.	Attiswil	1
Aarau	Ober-Erlinsbach	1	Moutier	Perrefitte	1
Baden	Untersiggental	1		Courchapoix	1
Brougg	Oberflachs	1	<i>Saint-Gall</i>		
Zofingue	Uerkneim	1	Altoggenburg	Zwieseln/Rütschwil	1
<i>Berne</i>			Oberrheinthal	Hinterforst/Alstätten	1
Aarberg	Schüpfen	1		Warmesberg/Alstätten	1
Büren a. A.	Diessbach/Büren	1	Sargans	Wangs	1
Saanen	Saanen	1	Unterrheinthal	Kobel-Berneck	1
			Werdenberg	Frümsen	1

<i>Canton/District</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>	<i>Canton/District</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
Soleure			Neuchâtel		
Dorneck	Flüh	1	Le Locle	Les Ponts-de-Martel	1
	Seewen	1		Le Locle	1
Thurgovie			Neuchâtel	Saint-Blaise	2
Arbon	Horn	1	Val-de-Ruz	Coffrane	1
			Val-de-Travers	Fleurier	1
Zurich			Vaud		
Bulach	Glattfelden	2	Moudon	Curtilles/Lucens	1
	Ober-Embrach	2	Payerne	Payerne	1
	Ober-Mettmenstetten	1			

Loque américaine

Lucerne		
Willisau	Buchs	1

Section apicole du Liebefeld.

Nouveau tarif des analyses

La section apicole du Liebefeld nous prie de publier le nouveau tarif des stations fédérales d'essais et d'analyses agricoles du 22 février 1963. Pour ce qui concerne l'apiculture, ce nouveau tarif se présente comme suit :

	<i>Fr.</i>
1. Contrôle sanitaire d'abeilles et de rayons de couvain ou de miel	2.—
2. Pour tout autre échantillon d'abeilles et de rayons du même envoi	1.—
3. Analyses pour l'obtention de l'attestation destinée aux éleveurs de reines, concernant la lutte contre l'acariose des abeilles	50.—
Recherches sur les causes de l'intoxication des abeilles :	
4. Pour le premier échantillon	5.—
5. Pour tout autre échantillon du même envoi	2.50
6. Détermination de la provenance d'un miel (analyse du pollen)	10.—
7. Examen biologique d'aliments pour abeilles, par échantillon	40.—
8. Expérimentation d'aliments pour abeilles sur des ruchers, selon l'importance des essais (les analyses chimiques sont facturées en supplément conformément à l'article 18)	200.—
	à 300.—

L'abondance de matière nous oblige à renvoyer plusieurs articles au prochain numéro. Nous nous en excusons auprès des auteurs. — Réd.



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour mai 1963

C'est avec des sentiments mêlés que nous prenons la plume pour la première fois, devant reprendre la lourde succession des éminents collègues qui se sont succédé à la rédaction des « Conseils aux débutants ».